



Paris, le 28 novembre 2013

Création de l'UPSADI : le nouveau syndicat pour les petites et moyennes entreprises de prestations de santé à domicile.

Le 20 septembre 2013 s'est tenue l'Assemblée Générale constitutive de l'UPSADI (Union des Prestataires de Santé à Domicile Indépendants) qui a entériné la création de ce nouveau syndicat professionnel.

L'UPSADI représente d'ores et déjà plus de quarante petites et moyennes entreprises, réparties sur l'ensemble du territoire, fournissant des prestations de santé à domicile, telles que l'assistance respiratoire, la perfusion, la nutrition, la fourniture de matériel et produits permettant le maintien à domicile des patients. Il s'appuie sur des femmes et des hommes qui connaissent bien le métier, ses particularismes mais aussi ses contraintes et sont à l'écoute permanente des acteurs de terrain comme des patients.

Par cette proximité avec ceux-ci et par une étroite collaboration avec les prescripteurs, l'UPSADI entend œuvrer pour le respect d'une offre de qualité, en conformité avec la déontologie et l'éthique du métier, avec le souci d'une prise en compte toujours plus grande des besoins et intérêts des patients.

Les prestataires de santé à domicile ont désormais une instance représentative capable de promouvoir ces missions essentielles à l'avenir de notre système de santé, et cela en toute indépendance, notamment à l'égard des grands groupes internationaux du secteur ou de toute autre partie prenante.

L'Assemblée Générale constitutive a adopté les statuts du syndicat, élu son premier président, Didier Daoulas (cf. cv en annexe) et désigné les membres du bureau.

La première action du syndicat est de saisir les autorités en charge de l'Assurance Maladie pour solliciter la signature d'une convention telle que prévue à l'article L.165-6 du Code de la sécurité sociale. Cette convention permettra notamment à ses adhérents de faire bénéficier leurs patients de la dispense d'avance sur frais dans des conditions transparentes et non-discriminatoires.

Par la voix de son président, Didier Daoulas, le syndicat a également sollicité un rendez-vous auprès de la Ministre des Affaires sociales et de la santé, Marisol Touraine, pour lui présenter sa vision du secteur et ses objectifs.

Des contacts sont par ailleurs en cours pour la nomination d'un Délégué général.

Contact presse:

BC Consultants Domitille Prot 07 78 41 39 74